

Délibération n°2020-052

Le Conseil d'Administration de l'Université des Antilles, dans sa séance du 23 septembre 2020, sous la présidence de Monsieur le Professeur Eustase JANKY, Président de l'Université des Antilles,

Vu le livre VII du Code de l'Education, Vu les statuts de l'Université des Antilles,

a délibéré :

Objet : Approbation des statuts de l'INSPÉ de la Guadeloupe

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'Université soumet les statuts de l'INSPÉ de la Guadeloupe au vote des membres du Conseil d'Administration.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30

Pour:19

Membres présents et représentés : 20

Contre:1

Membres n'ayant pas pris part au vote : o

Abstention: o

Les statuts de l'INSPÉ de la Guadeloupe sont approuvés à la majorité des membres du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme, Fait à Pointe à Pitre, le 24 septembre 2020

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY